

Circuit de l'Aigue-Blanche à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte



Une randonnée proposée par St Hilaire Cusson La Valmitte

Réalisé par l'association des marcheurs de l'Aigue-Blanche de la commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, ce circuit de randonnée vous propose une découverte complète de l'ensemble de notre patrimoine local. Entre rivières, forêts, hameaux et vieilles pierres découvrez les trésors naturels de notre territoire pour une immersion totale dans la biodiversité.

Durée	7h 50	Difficulté	Difficile
Distance	22,29 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	498 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	503 m	Commune	Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (42380)
Point haut	961 m	Régions	Massif central, Monts du Forez
Point bas	739 m		



Trace n° 73834106



Description

Plusieurs boucles sont possibles pour ce circuit. Le circuit A vous emmène au Nord de la commune. Le circuit B la partie Sud et le circuit C reprend l'ensemble de ces deux circuits.

(D/A) Avec la Place de la République à droite, partir à gauche vers l'intersection de la RD14 et de la Ruelle de la Forge, descendre la ruelle jusqu'à l'église du XII^e siècle et prendre à droite, puis à gauche pour passer devant la mairie.

(1) Virer à droite, puis au bout à gauche, tourner directement à droite sur un large chemin de terre descendant au ruisseau de l'Aigue-Blanche. Au bas de la descente tourner à gauche en direction du hameau de la Maisonneuve.

(2) Ouvrir le portillon et descendre en direction de l'Aigue-Blanche. À droite, se dresse l'ancien moulin de la Maisonneuve, une fois traversé continuer le sentier jusqu'à atteindre la prochaine balise Jaune au Bois Brûlé.

(3) Arriver à l'intersection des chemins, prendre à droite, puis à gauche. Continuer tout droit au carrefour des chemins pour arriver au prochain embranchement.

(4) Tourner à droite et descendre le chemin jusqu'à la Rivière de l'Aigue-Blanche, en restant toujours sur le chemin descendant. Longer ensuite la rivière jusqu'au pont du ruisseau de Cusson. Après le pont, prendre le chemin qui monte à gauche jusqu'au hameau de Cusson.

(5) En plein cœur du hameau, prendre le large chemin sur la droite en direction des prés, puis tourner à droite en direction du hameau du Devey. Le sentier arrive sur un grand chemin de terre.

(6) Tourner directement à gauche, puis encore à gauche. Continuer tout droit jusqu'à atteindre la route goudronnée.

(7) Longer la route à droite, puis prendre le chemin de terre qui descend à gauche en direction du hameau du Crozet. Continuer toujours en face jusqu'au hameau.

(8) Prendre le chemin qui descend à gauche, puis le chemin qui monte encore à gauche jusqu'au hameau de Montméal.

(9) Au hameau, prendre la route qui descend, à droite, en direction du hameau de Chazelles.

(10) Après les bachats de Chazelles, prendre le chemin de terre à gauche qui remonte jusqu'à la cabane des bois. Faire un gauche-droite. Traverser la D104 **avec prudence**, puis prendre le large chemin jusqu'à l'ancienne colonie de vacances du clos.

(11) Prendre alors le chemin de terre à droite, puis encore à droite. À la piste, descendre en face jusqu'au hameau de Malfrey.

(12) Passer derrière le hameau et prendre le petit sentier à travers les prés, puis les bois jusqu'au hameau de Gréziecq.

(13) Suivre le chemin de terre qui monte sur la gauche juste avant l'ancien

Points de passage

- D/A Place du souvenir (monument aux morts)**
N 45.368876° / E 4.04216° - alt. 914 m - km 0
- 1 Mairie**
N 45.368045° / E 4.041451° - alt. 911 m - km 0.14
- 2 La Maisonneuve**
N 45.364517° / E 4.04136° - alt. 893 m - km 0.83
- 3 Bois brûlé**
N 45.359636° / E 4.043008° - alt. 894 m - km 1.94
- 4 Embranchement vers le Cairat**
N 45.360564° / E 4.048884° - alt. 927 m - km 2.57
- 5 Cusson - Table d'orientation du Devey**
N 45.355046° / E 4.069294° - alt. 896 m - km 6.78
- 6 Chemin de terre**
N 45.349282° / E 4.071909° - alt. 907 m - km 7.56
- 7 Chemin du Crozet de Bas**
N 45.358539° / E 4.075309° - alt. 896 m - km 8.9
- 8 Le Crozet**
N 45.356914° / E 4.08658° - alt. 821 m - km 9.87
- 9 Montméal**
N 45.360759° / E 4.074936° - alt. 880 m - km 11.04
- 10 Chazelles**
N 45.366246° / E 4.082708° - alt. 857 m - km 11.98
- 11 Ancienne colonie de vacance**
N 45.375863° / E 4.066303° - alt. 955 m - km 13.93
- 12 Malfrey**
N 45.380164° / E 4.073021° - alt. 923 m - km 14.71

lavoir. Continuer ensuite la montée jusqu'à atteindre la route goudronnée.

(14) Tourner à droite et suivre la route, puis tourner à gauche au carrefour du hameau du Crozet-Pêcher. Suivre le chemin jusqu'à traverser la départementale et la suivre sur la gauche jusqu'à un embranchement.

(15) Prendre le petit chemin sur la droite jusqu'à l'embranchement de la route de Chazourne et la croix.

(16) Tourner à droite, puis encore à droite. Suivre le chemin, puis tourner à gauche. Tourner ensuite à gauche deux fois jusqu'au hameau de Chazourne.

(17) À Chazourne, tourner à gauche, puis à droite et encore à gauche. Descendre ensuite la route jusqu'à traverser la départementale.

(18) Effectuer un droite-gauche jusqu'au bourg de St-Hilaire et arriver au point de départ (D/A).

● **13 - Oratoire de Gréziecq**

N 45.387349° / E 4.073878° - alt. 873 m - km 15.65

● **14 Route goudronnée**

N 45.391056° / E 4.059191° - alt. 920 m - km 17.19

● **15 Traversée de la RD14**

N 45.39245° / E 4.051413° - alt. 955 m - km 18.33

● **16 - Croix de Montsoleil**

N 45.38817° / E 4.048933° - alt. 934 m - km 18.88

● **17 Chazourne**

N 45.379095° / E 4.042204° - alt. 941 m - km 20.97

● **18 Départementale**

N 45.373571° / E 4.043467° - alt. 912 m - km 21.71

● **D/A Place du souvenir (monument aux morts) - Madone**

N 45.368876° / E 4.042155° - alt. 914 m - km 22.29

Informations pratiques

À voir

- [Église de St-Hilaire-Cusson-la-Valmitte](#).

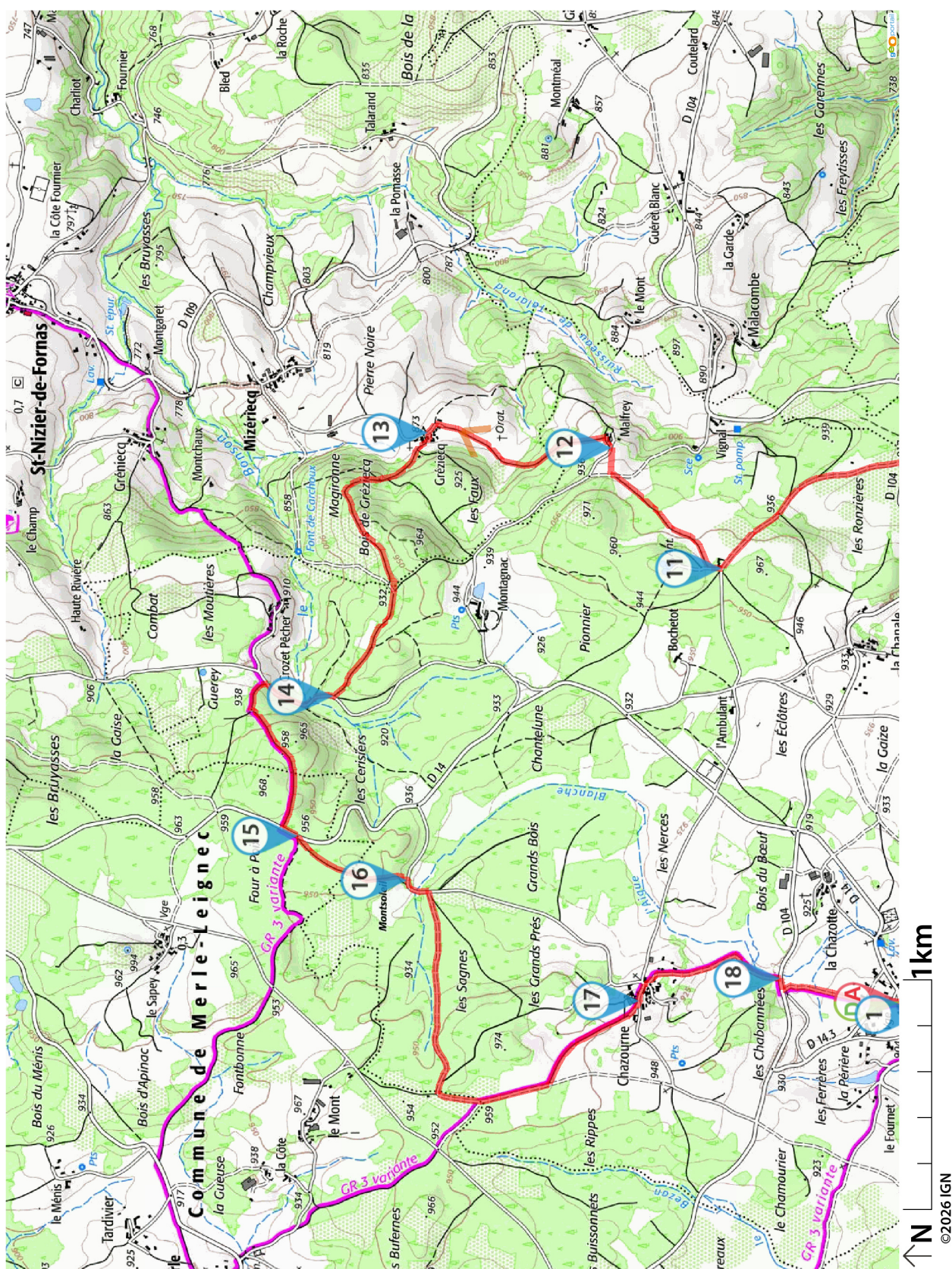
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-l-aigue-blanche-a-saint-hilai/>

En savoir plus :

A detailed topographic map of the St-Hilaire-la-Valmitte region. A red line traces a trail through the landscape, which is marked with 11 numbered blue circular points. The trail starts at point 1 near St-Hilaire-la-Valmitte, passes through points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, and ends at point 11 near Bochetot. The map shows various geographical features including the Ruisseau de la Vierge, Ruisseau de Malacoste, and Ruisseau de la Côte. Numerous place names are visible, such as St-Hilaire-la-Valmitte, la Chaize, les Moulrières, le Pin, les Montmignets, le Crozet, le Garay, Lacombe, le Devey, Chazelet, and le Cros. The map also displays contour lines, roads (D 104, D 143, D 144, D 123), and a scale bar indicating 1 km. A north arrow is located in the bottom right corner.

3

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

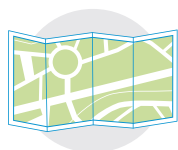
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



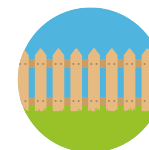
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



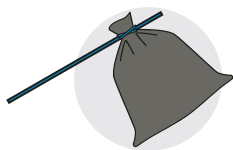
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.